Informations de base

1998/2111(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Marché unique, 2ème tableau d'affichage, mai 1998: progrès du plan d'action **Subject** 2 Marché intérieur, marché unique	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	GARCÍA-MARGALLO Y MARFIL José Manuel (PPE)	21/01/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Juridique et droits des citoyens	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2130	1998-11-09

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/05/1998	Publication du document de base non-législatif	SEC(1998)0889	Résumé
15/07/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/10/1998	Vote en commission		Résumé
28/10/1998	Dépôt du rapport de la commission	A4-0402/1998	
09/11/1998	Débat au Conseil		
18/12/1998	Débat en plénière		
18/12/1998	Fin de la procédure au Parlement		
09/04/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1998/2111(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/10082

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0402/1998 JO C 379 07.12.1998, p. 0005	28/10/1998	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0776/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0484-0509	18/12/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(1998)0889	18/05/1998	Résumé

Marché unique, 2ème tableau d'affichage, mai 1998: progrès du plan d'action

1998/2111(COS) - 18/05/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer un état général de l'avancement du marché unique au regard du Plan d'action pour le Marché unique de 1997. CONTENU : le présent document de travail de la Commission, proposé en lieu et place du rapport annuel sur le marché intérieur, fait état des progrès réalisés dans l'achèvement du Marché Unique. Il se présente sous la forme d'un tableau d'affichage ("Scoreboard") ou d'un recueil de statistiques et d'indicateurs sur l'achèvement du Marché unique. Il indique également les progrès enregistrés dans la réalisation des engagements présentés par les Etats membres et la Commission dans le cadre du Plan d'action sur le Marché Unique (COS0555). Le document précise à cet égard que sur les 62 engagements pris par la Commission, les Etats membres et le Parlement européen, seuls 23 d'entre eux ont été honorés. Il s'agit de l'important accord concernant le "paquet fiscal" (décembre 1997) et de l'approbation au niveau politique de 3 des 4 mesures désignées comme prioritaires dans le Plan d'action (biotechonologie, libéralisation du marché du gaz et mécanisme garantissant la transparence dans le secteur des services). Pour sa part, la Commission a pris d'importantes mesures destinées à moderniser les règles de concurrence et a avancé dans la voie de la simplification des règlementations. Elle a également présenté de nouvelles propositions sur le droit d'auteur, les services à accès conditionnel,les délais de paiement et les marchés publics. Toutefois, le document indique que des retards importants s'accumulent en matière de transposition de la législation communautaire dans les Etats membres. Le document indique néanmoins que depuis la publication du premier tableau d'affichage, nombre d'entre eux ont amélioré leur situation (le taux de transposition actuel est de plus de 80% en 1998 contre 76% en 1997) et le retard moyen dans les délais de transposition est passé de 17 à 15 mois. La procédure d'infraction, ultime recours de la Commission pour faire transposer la législation en souffrance, semble subir une légère inflection puisque les Etats membres ont amélioré l'efficacité avec laquelle ils réagissent aux procédures d'infraction. Le document relève également que le Plan d'action a joué un rôle de catalyseur dans le renforcement de la coopération administrative. Au niveau national des centres de coordination et des points de contact ont été créés pour améliorer le fonctionnement quotidien des règles du Marché unique. Le rapport conclut enfin en se penchant sur les perspectives à venir et notamment sur l'impact de l'euro sur le Marché unique. La monnaie unique donnera incontestablement une impulsion nouvelle à l'intégration du Marché intérieur. La Commission annonce qu'elle veillera à détecter toute pratique

susceptible de compromettre son développement. Les futurs tableaux d'affichage seront donc axés sur l'intégration des marchés et la surveillance des pratiques menaçant le bon fonctionnement du Marché unique. Ils utiliseront dès lors des indicateurs sur le degré d'intégration des économies nationales.

Marché unique, 2ème tableau d'affichage, mai 1998: progrès du plan d'action

1998/2111(COS) - 18/12/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. José GARCIA-MARGALLO Y MARFIL (PPE, E) sur le deuxième tableau d'affichage du marché unique, le Parlement européen constate avec satisfaction qu'un nombre appréciable des objectifs législatifs du plan d'action sur le marché unique ont été atteints (libéralisation de la fourniure de gaz, protection des inventions biotechnologiques) et que plusieurs autres sont en voie de l'être (directives sur les fonds communs de placement et les droits d'auteur dans la société de l'information). Il regrette toutefois que d'autres mesures ne pourront être adoptées avant l'échéance, comme notamment les textes sur la liberté de circulation des personnes ou l'harmonisation fiscale. Il rappelle que 15% de la législation sur le marché intérieur n'est toujours pas transposée dans la totalité des Etats membres et demande, tant au Conseil qu'à la Commission, de tout mettre en oeuvre pour qu'un maximum d'objectifs soient atteints d'ici au 31.12.1998. Il demande notamment : -l'adoption dans les meilleurs délais des directives relatives au statut de la Société européenne, -l'élaboration d'un nouveau plan d'action visant à réaliser d'ici fin 2002 un marché intérieur pleinement intégré et comportant une première phase pour la réalisation de tous les objectifs du plan de 1997 non encore atteints et une seconde phase voyant l'instauration d'un système commun de TVA et la complète liberté de circulation des personnes, -le recours à la majorité au sein du Conseil pour certaines décisions touchant au marché unique, -le recours au règlement plutôt qu'à la directive pour éviter les problèmes de transposition, -l'établissement pour chaque Etat membre d'un relevé complet des directives non encore transposées et d'un plan de résorption du déficit de transposition des directives (avec des sanctions en cas d'infraction ou l'utilisation de la notion d'"effet direct" pour certaines dispositions de directives non transposées dans les délais).